



## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-26 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 540-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 mars 2026, le projet de règlement numéro 573-26 abrogeant le règlement numéro 540-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 540-22 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 7 avril 2026 à 20 h à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 750, rue Saint-Joseph durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au [www.saint-louis.ca](http://www.saint-louis.ca)

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Louis le 11 mars 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Joscelyne Charbonneau".

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et greffière-trésorière